



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1635

EI 99016, Musée Henri Malartre à Rochetaillé sur Saône, Lancement de l'opération n°
99016002 "Musée Henri Malartre -Modernisation de la couverture principale" et affectation
d'une partie de l'AP 2021-1 programme 20005

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAUT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1635 - EI 99016, MUSEE HENI MALARTRE A ROCHETAILE SUR SAONE, LANCEMENT DE L'OPERATION N° 99016002 "MUSEE HENRI MALARTRE -MODERNISATION DE LA COUVERTURE PRINCIPALE" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-1 PROGRAMME 20005 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Tous arrondissements Bâtiments - Clos Couvert ».

Par délibération n° 2022/1421 du Conseil municipal du 27 janvier 2022 vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Conservation du patrimoine culturel 2021-2026 » n°2021-1, programme 20005.

Le Musée de l'automobile Henri Malartre se compose d'un château du 15^{ème} siècle abritant divers cycles, voitures et collections connexes, d'un hall des transports dédié au ferroviaire et aux véhicules d'après-guerre et du hall Gordini abritant des automobiles et deux roues datant des années 1930.

Les deux halls sont issus d'une construction des années 1960 et présentent sur environ 2 000 m² des toitures de différentes natures, qui rencontrent aujourd'hui des défauts d'étanchéité liés à leur vétusté.

La présente opération permettra:

- La rénovation complète de l'étanchéité en asphalte du hall des transports et d'une partie du hall Gordini ;
- La reprise et la modification des tous les caniveaux d'eaux pluviales situés dans la zone de ces travaux ;
- La remise aux normes des accès en toiture: échelles, crinolines, garde-corps et cheminements protégés.

Les matériaux mis en œuvre prendront en compte la possibilité de l'installation future d'une centrale de production photovoltaïque, projet dont la pertinence apparente doit encore faire l'objet d'études de faisabilité, administrative, technique et financière.

Cette opération estimée à 280 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine culturel 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20005.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code de la commande publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021; n° 2022/1421 du 27 janvier 2022

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 99016002 « Musée Henri Malartre – modernisation de la couverture principale » est approuvé. Cette opération est financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20005.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20005, AP 2021-1, opération 99016002 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 314, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir ;
 - Année 2022 : 280 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET